

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 07 JUILLET 2022 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, ANDRE-GILLES CHATAGNAT

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, FOEX Romain, SUBLET Gaétan, JACCAZ Yan, MERLET Noémie, BLANDIN Aurélie, PUZEL Jérémy, HONCZARUK Gérald.

Excusé : MANTILLERI Eric (donne pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT)
MERLET Noémie (donne pouvoir à Romain FOEX)
CHAUMONTET Denis (donne pouvoir)

Mr FOEX Romain a été désigné secrétaire.

Ordre du jour :

- **Nouvelle activité sportive : présentation**
- **Indemnités gardiennage 2021**
- **Convention pour mise sous plis des élections législatives par les agents communaux**
- **Agents communaux : prestations sociales**
- **Marché concernant le renforcement du réseau eau potable à VOVRAY : plus-value**
- **Urbanisme**
- **Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du 16 juin 2022 est validé à l'unanimité.

1. Nouvelle activité sportive : présentation

Suite à la demande d'un éducateur sportif de Frangy issu d'une association, Mr Mathieu HUMEAU, de reprendre l'activité d'éducatrice sportive de Mme BLANC Audrey qui a cessé ses cours le 24 juin dernier et d'élargir ses cours déjà en place à Marlioz et Frangy, sur la commune de Chaumont,

Monsieur le Maire demande aux élus une réflexion pour autoriser ou non celui-ci à donner ses cours de sport dans la salle communale Espérance de façon hebdomadaire, chaque mercredi à raison de trois cours à compter de 19h.

Monsieur Le Maire propose d'appliquer un tarif de location de salle adapté.

Après réflexion, le conseil municipal à l'unanimité, décide par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- D'adapter un tarif identique aux personnes qui résident sur Chaumont pour une vocation sportive et collective,
- Une location annuelle de 200 € de la grande salle Espérance (chauffage inclus pour l'hiver)
- que le ménage est exclu du tarif (sol, wc, etc...) donc sera à la charge du locataire de la salle.

Ce tarif sera applicable dès l'effet exécutoire de la délibération.

2. Indemnités gardiennage 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer, comme chaque année, pour le paiement des indemnités de gardiennage de l'église communale, services rendus par Madame Nathalie PROENCA en 2021.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en 2021 le taux de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales reste équivalent. Ainsi l'indemnité est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune.

Il est décidé à l'unanimité de lui verser 50% de l'indemnité inchangée soit :

➤ **2021 : Circulaire du 19 avril 2022**

➤ **479.86 x 50% = 239.93 €**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

- Donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour mandater cette dépense.

3. Convention pour mise sous plis des élections législatives par les agents communaux

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'un agent communal a effectué la mise sous plis de la propagande et bulletins de vote lors des dernières élections législatives du 12 et 19 juin 2022 à la commune d'Annemasse.

Afin d'établir l'indemnité à l'agent via sa paye pour cette opération, qui sera transmise à la commune de Chaumont via un P503, il est nécessaire que Monsieur Le Maire à signe une convention entre la commune délégataire et la commune subdélégataire.

La commune d'Annemasse déduira les charges sociales sur l'ensemble du personnel avant répartition de l'indemnité à la commune dont l'agent est rattaché.

Après réflexion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre l'indemnité dédiée via la paye de l'agent concerné par la mise sous plis.

4. Agents communaux : prestations sociales

Le 11 juin 2015, Le conseil municipal avait pris décision de verser aux agents communaux une action sociale annuelle (au mois de juin) sous forme de chèque CADHOC UP au prorata du temps de travail de chaque agent.

Lors de la réunion du personnel du 18 mai 2017, les agents à temps non-complet ont demandé à ce qu'une part fixe soit faite sur le calcul du montant des chèques CADHOC.

(réf. Délib n°17.34 du 15/06/2017).

Suite à la réunion du personnel du jeudi 9 mai 2019, Mr Le Maire a proposé le calcul suivant :

- Pour 35h/semaine $50 \text{ € fixe} + 220 \text{ €} = 270 \text{ €}$
- Pour 10h50/semaine $50 \text{ € fixe} + 66 \text{ €} = 116 \text{ €}$
- Pour 3h/semaine $50 \text{ € fixe} + 18.79 \text{ €} = 68.79 \text{ €}$

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir réévaluer le montant de cette action sociale à chacun des agents selon son temps de travail hebdomadaire et de la façon suivante :

- Pour 35h/semaine $50 \text{ € fixe} + 250 \text{ €} = 300 \text{ €}$
- Pour 10h50/semaine $50 \text{ € fixe} + 75 \text{ €} = 125 \text{ €}$
- Pour 3h67/semaine $50 \text{ € fixe} + 21.93 \text{ €} = 71.93 \text{ €}$

Après en avoir délibéré le Conseil décide par 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- de verser le calcul proposé par le Maire aux agents communaux en fonction de leur temps de travail de façon annuelle dès ce mois-ci.

5. Marché concernant le renforcement du réseau eau potable à VOVRAY : plus-value

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une dernière réunion de chantier hebdomadaire sur le site, une plus-value a été évoquée dans le nouveau réservoir de Vovray.

Techniquement, il s'avère nécessaire de mettre en place un surpresseur à cet endroit afin d'éviter de constater en fin de chantier un problème de pression éventuel qui serait ressenti par les habitants du hameau.

Pour cela, Mr le Maire fait lecture du devis en détail :

Entreprise : BESSON SAS
Montant de l'offre : 9 230.30 € HT

Le Conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

- accepte ce choix
- autorise le Maire à signer le devis correspondant s'élevant à 9 230.30 € HT.

6. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS D'AMENAGER

/

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC07406522X0004 Monsieur BAIL Sebastien pour une maison individuelle – Aux Voiries 74270 CHAUMONT – **REFUS du 05 mai 2022**

PC07406519X0014m01 : Monsieur et Madame NGUYEN Van Tay pour clôture, mur de soutènement, place de stationnement – 60 Impasse du Pré Magnin 74270 CHAUMONT – **ACCORD du 24 mai 2022**

PC07406521X0010T01 : Monsieur et Mme DUFOUR Damien et Julie pour transférer un permis de construire route de St Julien « Vers Rosset » **74270 CHAUMONT – ACCORD du 08 juin 2022**

PC07406521X0017M02 : Monsieur VILLARD Autorisation tacite pour demande de modification de permis de construire pour clôture au 77 impasse du Pré Magnin **74270 CHAUMONT –du 26 juin 2022**

DECLARATIONS PREALABLES

DP 07406522X0013 : Monsieur BAUDET Didier pour modification des matériaux du balcon au 603 route du Maréchal Ferrant à CHAUMONT (74270) – **REFUS du 11 mai 2022**

DP 07406522X0012 : Monsieur CHOPIN Brice pour transformation de l'atelier en garage et modification ouverture au 15 rue des Ecoliers à CHAUMONT (74270) – **accord avec prescriptions du 05 mai 2022**

DP 07406522X0003 : Monsieur LISCI Marc pour pose clôture de 1m avec mur béton de 0,50 m au 95 impasse du Fornant à CHAUMONT (74270) – **accord avec prescriptions du 12 mai 2022**

DP 07406522X0009 : Monsieur VANDEVOORDE Mickaël pour MUR DE SOUTÈNEMENT DE 1,60 m avec clôture de 1.20m au 203 route de l'Afflit à CHAUMONT (74270) – **accord du 02 juin 2022**

DP 07406522X0010 : SASU KLARA pour pose de panneaux photovoltaïques au 761 route de Loblaz à CHAUMONT (74270) – **accord avec prescriptions du 23 juin 2022**

7. Divers

CIMETIERE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un espace cinéraire au cimetière de Chaumont avait été mis en place à la fin de l'année 2013 et un autre columbarium en 2016.

A ce jour, deux cases sont seulement disponibles sur les deux columbariums.

Monsieur Le Maire propose de commander à nouveau 2 rangs de quatre cases columbarium identiques à celles existantes afin d'anticiper toute demande.

Le devis de GANDY est le suivant : 6 883.33 € HT.

Après réflexion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention,

- Accepte le devis de la Sté GANDY pour un montant de 6 883.33 € HT,
- Charge Monsieur Le Maire de signer le devis correspondant.

JEUX D'ENFANTS

Une commande est faite pour un second jeu d'enfants dans le jardin communal au chef-lieu qui sera livrée et installée à la fin de l'été.

TRESORERIE RUMILLY-ALBY

La Trésorière actuelle en poste, Madame Christelle CARLIER a informé la commune de son départ du SGC de Rumilly à compter du 1er septembre 2022 et plus précisément le vendredi 29 juillet pour congés.

A compter du 1er septembre 2022, Pascal GROPIRON, responsable de la Trésorerie de Thônes, sera responsable par intérim du SGC de Rumilly. Le conseiller aux décideurs locaux, Mr David BOUVIER, continuera l'accompagnement des Maires pendant cette période de transition.

LES JARDINS DE HAUTE-SAVOIE

A l'automne, des bénévoles dont l'adjoint technique iront faire l'entretien de la parcelle réservée à la commune de Chaumont.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque « Le relais des mots » fera l'inauguration de son agrandissement et de sa rénovation le Samedi 10 septembre 2022 à 10h30 : un flyer sera transmis dans le courant de l'été aux habitants.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VUACHE

- Un hommage est rendu à Marie-Christine Mermier, conseillère municipale de Clarafond-Arcine, Déléguée titulaire du SIV et membre du bureau, décédée subitement le 23 juin 2022 à l'âge de 63 ans, personne très impliquée dans le fonctionnement du syndicat tant aux réunions qu'aux animations.
- Réunion faite avec l'ensemble des maires axée sur les différentes fonctions du syndicat et l'augmentation de la future contribution communale.
- Cartographie prochaine de la commune de Chaumont de ses sentiers de randonnées : fusion des sentiers du GR5 et du balcon du Léman amenant plus de fréquentation et de couchages.
- Le syndicat détient encore 300 litres de cidre mis en vente au prix de 2.50 € la bouteille pour les personnes intéressées.
- Le 17/09 : le « Clean'up day » sera de retour sur la commune de Chaumont dans le cadre du jour dédié au nettoyage de la planète.

Toutes les informations sont consultables sur le site internet suivant : www.pays-du-vuache.fr

L'ordre du jour étant épuisé à 21h30 - Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 15 Septembre 2022 à 20h